De la guerre froide aux nouvelles menaces

Les origines de l’Organisation remontent au début des années

70, à l’Acte final de Helsinki (1975) et à la création de la Confé-

rence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), qui

constitue, au plus fort de la guerre froide, un forum multilatéral

important pour le dialogue et la négociation entre l’Est et l’Ouest.

La chute du mur de Berlin en 1989 puis l’indépendance des

républiques de l’ex-Union soviétique marquent le début d’une

« ère nouvelle de démocratie, de paix et d’unité ». Dans la

Charte de Paris pour une nouvelle Europe (1990), les États

participants invitent la CSCE à les aider à œuvrer en ce sens.

Au début des années 1990, la CSCE se dote de ses premières

structures permanentes, dont un Secrétariat et des institutions,

et crée les premières missions de terrain. Après l’éclatement

de l’ex-Yougoslavie et les conflits dans les Balkans qui en

résultent, la CSCE est en première ligne, contribuant à la

gestion des crises et au rétablissement de la paix.

En 1994, la CSCE, qui a évolué bien au-delà de son rôle initial,

est rebaptisée « Organisation pour la sécurité et la coopération

en Europe ».

Grâce à son ouverture, à son réseau de partenaires, à son

approche globale et à sa souplesse, l’OSCE continue de

fournir à ses États participants des instruments et des moyens

efficients et efficaces pour résoudre les problèmes de sécurité

qui se posent alors.

La nécessité de relever les défis hérités du passé – règlement

des conflits prolongés, promotion de la transparence dans le

domaine militaire, appui aux processus de transition et réformes

démocratiques – et de faire face aux menaces transnationales

du XXIe siècle, montre clairement que la coopération encouragée par l’OSCE est désormais plus que jamais indispensable.

Le fonctionnement de l’OSCE

Au sommet d’Astana en 2010, les chefs d’État et de gouvernement de l’OSCE renouvellent leur engagement en faveur

d’une communauté de sécurité euro-atlantique et eurasienne,

libre, démocratique, unie et indivisible, de Vancouver à Vladivostok, fondée sur des principes fixés d’un commun accord,

des engagements partagés et des objectifs communs ».

Cette vision est au cœur de l’action de l’OSCE. La responsabilité politique incombe au Président en exercice, le ministre

des affaires étrangères du pays assumant la Présidence de

l’OSCE, qui change tous les ans. La Présidence bénéficie

du soutien de la présidence précédente et de la présidence

suivante. Ensemble, elles forment la Troïka de l’OSCE. La Pré-

sidence et la Troïka ont, quant à elles, le soutien du Secrétaire

général, qui assure la continuité des opérations.

Les ministres des affaires étrangères des États participants

de l’OSCE se réunissent tous les ans en Conseil ministériel

pour examiner les activités de l’OSCE et fixer ses grandes

orientations.

Le dialogue et les négociations se poursuivent en permanence

à Vienne, où les ambassadeurs des États participants et des

États partenaires pour la coopération se réunissent chaque

semaine au sein du Conseil permanent, principal organe de

décision politique de l’OSCE, et du Forum pour la coopération

en matière de sécurité. Dans le cadre de ce dernier, les États

participants prennent des décisions concernant les aspects

militaires de la sécurité dans l’espace de l’OSCE, notamment

les mesures de confiance et de sécurité.

Les États participants de l’OSCE jouissent du même statut au

sein de l’Organisation et les décisions sont prises par consensus.

Le Secrétariat, placé sous la direction du Secrétaire général à

Vienne, apporte un soutien continu à la Présidence et abrite

des services s’occupant de la prévention des conflits et de la

médiation, des activités économiques et environnementales, de

la coopération avec les pays et les organisations partenaires,

de l’égalité des sexes, de la lutte contre les menaces transnationales (anti-terrorisme, gestion des frontières et activités

de police) et toutes les formes de trafics.

Les activités du Secrétariat sont diverses : mise en oeuvre des

projets sur le terrain, suivi des faits nouveaux qui ont une incidence

sur le travail de l’Organisation, soutien apporté à l’ensemble de

l’Organisation, fourniture d’analyses et d’avis d’experts, etc.